



Procès-verbal de la séance du conseil d'établissement

de l'école Marguerite-D'Youville

tenue le mardi 26 mars 2024, à 18 h 30, au local du service de garde

Présences

Mélissa Tardif	Directrice
Cristina Vanea Terra	Représentante des employés du soutien
Marie-Claude Dubuc	Enseignante
Isabelle Gasse	Enseignante
Chantale Perron	Enseignante
Marianne Barnabé	Parent
Kathleen Maheux	Parent
Katherine Lepage	Secrétaire
Jérôme Collard-Proulx	Parent
Véronique Daviau	Parent
Martine Asselin	Parent

Absences

Nahed Mersini	Parent
Nabila Saidji	Parent

1. OUVERTURE

Mot d'ouverture

Le président souhaite la bienvenue et ouvre la séance à 18 h 36.

1.1. Adoption de l'ordre du jour

Le président présente les points à l'ordre du jour.

PROPOSITION PRINCIPALE

Résolution CE-23/24-26

IL EST PROPOSÉ par Mme Kathleen Maheux et **SECONDE PAR** M. Jérôme Collard-Proulx d'adopter l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

1. Ouverture

1. Mot d'ouverture
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Intervention du public
4. Adoption du procès-verbal du 20 février 2024
5. Suivis du procès-verbal du 20 février 2024
6. Courrier reçu

2. Décisions

1. Activités nécessitant un déplacement à l'extérieur ou un changement aux heures régulières
2. Code de vie

3. Discussions

1. 6e année au service de garde

4. Informations

1. Information de la direction
2. Information du président du C.É.
3. Information de la trésorière
4. Information du personnel et du service de garde
5. Information du représentant au comité de parents
6. Information du représentant de projets
7. Information de la représentante des communications et médias sociaux

5 Autres sujets

6 Fermeture

1. Date de la prochaine rencontre du C.É.
2. Levée de l'assemblée

1.2. Intervention du public

Aucun public présent

1.3. Adoption du procès-verbal de la séance du 20 février 2023

Aucun changement n'est nécessaire.

PROPOSITION PRINCIPALE

Résolution CE-23/24-27

IL EST PROPOSÉ par M Jérôme Collard-Proulx et **SECONDÉ PAR** Mme Chantale Perron d'adopter le procès-verbal de la séance du 20 février 2024.

Le procès-verbal est **ADOPTÉ** à l'unanimité.

1.4. Suivis au procès-verbal de la séance du 20 février 2024

Il y aura une rencontre avec un membre du personnel de l'école secondaire du Collège des compagnons pour les élèves de 6e année afin de répondre aux questions des élèves.

1.5. Courrier reçu

Aucun courrier reçu.

2. DÉCISIONS

2.1 Activités nécessitant un déplacement à l'extérieur ou un changement aux heures régulières

Aucune activité n'est prévue.

2.2 Code de vie

C'est le même code que l'an passé puisque des travaux importants ont permis de le réaliser l'an dernier. Il n'y a pas vraiment de changement souhaité par l'équipe-école sauf une petite modification. C'est un ajout à la section "mesures de soutien" à la page 4 : modélisation. L'équipe-école mentionne que c'est une mesure déjà utilisée quotidiennement.

Aucune personne du CÉ ne s'oppose.

En début d'année 2023-2024, l'ensemble du document a été envoyé par courriel pour limiter l'utilisation du papier. La page des règles de vie était, cependant, envoyée en format papier, à signer par les parents et l'élève.

Il y a des travaux en cours pour créer un endroit où rassembler les commentaires / interventions éducatives de chaque élève afin que tous puissent avoir un suivi de la situation. Les interactions de l'équipe-école sont réalisées en ayant en tête que ce sont des enfants de l'école (plutôt que d'un enseignant spécifique).

La direction mentionne que le plan de lutte contre l'intimidation et la violence à caractère sexuelle est à venir au prochain CÉ ou le suivant.

PROPOSITION PRINCIPALE

Résolution CE-23/24-28

IL EST PROPOSÉ par Mme Isabelle Gasse et **SECONDE PAR** Mme Chantale Perron d'approuver le Code de vie.

Le Code de vie est **APPROUVÉ** à l'unanimité.

3. DISCUSSION

3.1 Les élèves de 6e années au SDG

Chaque année, en fin d'année scolaire, la direction demande aux parents des élèves de 5e et 6e année de réfléchir aux besoins de SDG afin de pouvoir regrouper des groupes et de mieux organiser les ressources humaines du SDG. La direction demande si elle a notre approbation pour faire cette requête aux parents. Elle mentionne aussi que cette mesure encourage l'autonomie des élèves en route vers le secondaire. Il sera expliqué dans la lettre aux parents que les ressources humaines sont toujours limitées.

4. INFORMATIONS

4.1 Information de la direction

Service de garde : Au SDG, il y a toujours 3 congés de maladie + 1 congé de maternité. De plus, il y a un poste vacant depuis le début de l'année (période du dîner (5e année)). Toutes les journées débutent donc à -5 personnes + les autres absences ponctuelles. Il y a des TES, des enseignants ou d'autres membres du personnel qui doivent prendre des groupes ou il y a des regroupements de groupes parfois nécessaires. Il y a aussi 2 retraitées qui participent en offrant

des disponibilités quelques fois par semaine. C'est une situation qui demeure précaire et qui cause de l'épuisement chez le personnel. La prise en charge des groupes est évidemment différente et cause une perturbation qui se répercute à l'extérieur des heures de SDG selon le personnel enseignant.

Éclipse scolaire : Le CSSDD était déçu de devoir fermer la journée du 8 avril. Le MSSS a envoyé un document avec des règles strictes, difficiles à respecter. Aucun élève mineur n'a le droit de quitter l'école en autobus pendant l'éclipse et il n'y a pas assez d'autobus pour renvoyer tous les élèves primaires et secondaires en même temps, sur l'heure du dîner. Heureusement, le CSSDD a pu utiliser une journée pédagogique de tempête toujours en banque. Il y a seulement 37 inscriptions au SDG pour cette journée. Les élèves auront un espace fermé à l'intérieur pendant la période de l'éclipse.

Stationnement du rond-point : Il y a eu beaucoup de communications avec les voisins et la direction et/ou les intervenants du service de garde en lien avec les stationnements dans la rue du rond-point. La direction s'est engagée à aviser, de nouveau, les parents de ne pas stationner du côté nord de la rue. Il y a eu une plainte formelle à la CSSDD de la part des voisins. Les policiers ont été appelés car le voisin a choisi de bloquer la rue avec son véhicule. Des pancartes "ne pas stationner" ont été achetées par la direction de l'école pour le voisin afin de démontrer la bonne foi de l'école. Les policiers ont mentionné à la direction qu'ils pourraient émettre des contraventions si les règles de stationnement sont enfreintes.

Inscriptions pour 2024-2025 : Présentement, tout porte à croire qu'il y aura en 2024-2025 les groupes suivants :

- Maternelles : 3 groupes
- 1re année: 3 classes ou 2 ½ (classe de 1e-2e)
- 2e année: 3 classes ou 2 ½ (classe de 1e-2e)
- 3e année : 2 ½ classes (classe de 3e-4e)
- 4e année : 1½ classe
- 5e année : 2 classes
- 6e année : 2 classes

Il y a eu plusieurs déménagements en cours d'année scolaire plus qu'avant. Ces élèves ont été relocalisés dans d'autres écoles puisque les groupes étaient déjà complets cette année. Il y a probablement quelques enfants qui devront être relocalisés dans d'autres écoles. Certains élèves ne sont pas sur le territoire de l'école. L'agrandissement du Campanile devrait améliorer la situation à l'automne 2025.

Juin : Nous aurons une approbation d'un document à réaliser en avril concernant les critères de compétences de la direction de l'école. Ce document doit être approuvé régulièrement, cela n'est pas nécessairement en lien avec un mouvement de direction à prévoir.

Camp KÉNO : L'école sera utilisée par le camp de jour de Kéno - ville de Québec. Il y a beaucoup de boîtes à faire préalablement à l'intégration du camp. La direction a trouvé une équipe-maison pour aider au déménagement du matériel. Il y aura aussi des travaux pour refaire la toiture du service de garde, alors le Provancel ne pourra pas être utilisé. Il manque environ 6 locaux. Il y a des démarches entreprises par la direction pour les locaux du cercle de musique de

la Ville. Le CÉ se questionne sur les termes de l'entente entre la ville de Québec et le CSSDD afin de s'assurer que la tâche ajoutée au personnel puisse être bien mesurée et reconnue. L'entente devrait être signée prochainement. La direction va la transmettre aux parents du CÉ afin qu'ils puissent en prendre connaissance.

Rougeole

19 avril → Journée de vaccination à l'école pour les élèves non-vaccinés et/ou le personnel qui désire mettre leur statut à jour.

1 cas dans l'école = éclosion. Dans ce cas, il y a 14 jours d'isolement à faire suivant le dernier cas pour les enfants non-vaccinés ou immunosupprimés. La gestion de ces cas sera gérée par la santé publique.

Découvr'arts : Lors de la fds du 6-7-8 juin, il y aura le festival Découvr'arts durant lequel l'école ouvre ses portes. Il y aura une exposition des travaux d'arts plastiques de certains enfants. Heureusement cette année, l'événement s'est arrimé avec la journée pédagogique de juin ce qui permet une meilleure gestion de l'événement.

Marché de Cap-Rouge : Le marché de Cap-Rouge sera de retour cet été sur le terrain de l'école. Ce fut une belle expérience lors de la dernière saison.

4.2 Information du président du C.É.

Formation offertes aux parents à venir : "les animaux au cœur de l'intervention : un effet bénéfique". La formation a été offerte à tous les parents via courriel.

4.3 Information de la trésorière

Aucune information

4.4 Information du personnel

Service de garde : 2 pédagogiques à venir : 8 et 12 avril.

Rien de particulier outre les problématiques déjà mentionnées de ressources humaines.

École : Il y aura une formation le 3 avril sur les éclipses scolaires pour les 3-4-5-6e année. Il y aura aussi un document à transmettre aux parents. Les maternelles participent aussi à la dictée de la formation avec enthousiasme. Les enseignants relèvent le fait que l'école a reçu un beau don d'air climatisé pour les classes. La direction explique que des démarches sont en cours avec la ville et la CSSDD. La direction espérait avoir une réponse à donner ce jour, mais les démarches semblent complexes (électricité, bâtiment patrimonial, ...)

4.5 Information de la représentante au comité de parents

Les sujets abordés ont tous été discutés dans le point de la direction. La prochaine rencontre aura lieu le 10 avril et on cherche un substitut pour remplacer la présidente qui ne pourra être présente. M. Jérôme Collard-Proulx se propose advenant ou Mme Nabila n'est pas disponible.

4.6 Information de la représentante du comité de projets

Aucun mouvement dans le projet de la bibliothèque.

Le sondage concernant la satisfaction des parents face aux photos scolaire sera distribué sous peu.

4.7 Information de la représentante des communications

Pas d'information.

5. AUTRES SUJETS

Aucun autre sujet à discuter.

6. FERMETURE

6.1 Date de la prochaine rencontre

La prochaine rencontre aura lieu le 30 avril à 18h30. Levée de l'assemblée à 20h20.

7. PROPOSITION PRINCIPALE

Résolution CE-23/23-29

IL EST PROPOSÉ par Mme Chantale Perron et **SECONDÉ PAR** Mme Kathleen Maheux de lever la séance à 20 h 20.

La proposition est **ADOPTÉE** à l'unanimité.

Marianne Barnabé
Président

Mélissa Tardif
Directrice

Index des résolutions

Résolutions	Date	Sujet
23/24-26	26-03-2024	Adoption de l'ordre du jour
23/24-27	26-03-2024	Adoption du procès-verbal de la séance du 20 février 2024
23/24-28	26-03-2024	Approbation du Code de vie
23/24-29	26-03-2024	Levée de l'assemblée